



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4144

Lundi 16 Juillet 2007

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 2 492.11

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : - 0,46 %

Variation sur l'Année : + 6,91 %

INDICE BVMT : 1 859.11

(Base 465.77 le 31/03/98)

Variation du Jour : - 0,64 %

Variation sur l'Année : + 16,26 %

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	1542,90	-0,11%	6,12%
8300	INDICE DES BANQUES	1533,32	-0,13%	5,28%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	1683,18	0,33%	12,61%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	1919,90	-0,78%	-3,09%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1810,19	-1,22%	29,60%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	860,85	-0,05%	-6,38%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	805,23	-2,07%	-21,99%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	737,95	-2,20%	-28,44%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	3,000	04-05-2007	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	70,500						
2	1	2,600	20-06-2007	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	14,180	14,180	14,000	14,180	13,900		
3	1	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	3,950	3,920	3,880	3,930	3,880		
4	20	1,800	25-06-2007	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	29,400	29,360	29,360	29,360	29,360		
5	1	2,200	20-04-2007	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,160	7,370	7,370	7,370	7,370		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	7,400	7,400	7,400	7,400	7,400		
7	10	1,200	14-06-2007	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	36,700						
8	5	0,500	06-06-2007	BH - Banque de l'Habitat	22,980	22,600	22,600	22,600	22,500		
9	5	0,750	25-06-2007	TL - Tunisie Leasing	12,980	13,000	13,000	13,000	13,000		
10	10	2,200	29-05-2007	BT - Banque de Tunisie	92,000	92,000	92,000	92,000	92,000		
11	5	0,400	28-06-2007	STB - Société Tunisienne de Banque	10,400	10,390	10,390	10,500	10,390		
12	5	0,800	11-06-2007	BNA - Banque Nationale Agricole	8,100	8,200	8,200	8,200	8,200		
13	1	0,170	26-06-2007	ATB - Arab Tunisian Bank	5,080	5,080	5,080	5,090	5,080		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	15,540						
15	5	1,350	01-06-2007	SIMPAN - Société Immobilière et de Participation	30,680	30,680	30,680	30,680	30,680		
16	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général	34,680					S	
17	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	24,400	24,020	24,460	24,460	24,000		
18	1	0,090	09-07-2007	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,900	1,870	1,870	1,900	1,870		
19	1	1,000	24-08-2005	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,380	2,360	2,350	2,360	2,350		
20	5	0,600	16-07-2007	ELECTROSTAR	12,820	13,200	12,550	13,200	12,500		
21	5	0,600	11-07-2007	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	33,400	33,380	33,000	33,380	33,000		
22	5	0,700	04-07-2007	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	21,260	20,720	21,180	21,180	20,720		
23	1	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,960					B	2,830
24	1	0,150	14-05-2007	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,200	3,120	3,200	3,200	3,120		
25	1	0,200	27-06-2007	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	3,770	3,770	3,760	3,770	3,760		
26	1	0,150	16-07-2007	KARTHAGO AIRLINES	8,200	8,200	8,310	8,310	8,200		
27	1	0,110	02-07-2007	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,380	2,350	2,380	2,380	2,310		
28	5	0,300	21-05-2007	EL WIFACK Leasing	6,580	6,400	6,580	6,580	6,400		
29	1	0,220	15-05-2007	Société ESSOUKNA	4,700	4,690	4,690	4,690	4,690		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
30	10	0,800	15-06-2007	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	21,600				
31	25	7,000	29-06-2007	Air Liquide Tunisie	180,000				
32	5	1,000	18-05-2007	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	32,600	32,600	32,600		
33	10	1,500	03-04-2007	Placements de Tunisie - SICAF	37,000				
34	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	5,190	5,190	5,190		
35	5	1,500	04-06-2007	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	47,000				
36	10	3,500	15-05-2007	ICF - Société des Industries Chimiques du Flouir	54,600	54,000	54,000		
37	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,570				
38	10	0,900	29-06-2007	AMEN BANK	23,040	23,020	23,020		
39	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	41,040	41,020	41,020		
40	5	0,700	31-05-2007	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	9,720	9,700	9,700		
41	5	1,500	08-05-2007	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,600	13,600	13,600		
42	1	1,500	02-07-2007	ATL - Arab Tunisian Lease	2,640	2,680	2,680		
43	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	3,490	3,510	3,500		
44	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	18,590	18,600	18,600		
45	5	0,500	17-07-2006	EL MAZRAA	12,990	12,600	12,600		
46	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	13,480	13,480	13,120		
47	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	7,730				
48	5	0,650	29-06-2007	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	12,500	12,500	12,500		
49	1	0,070	02-07-2007	ADWYA - Société Adwya	3,390	3,300	3,300		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX : Comité des indices boursiers du 22/12/2005. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « pour tout connaître sur les indices de la Bourse ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une réduction de la valeur nominale : **TUNISAIR (5 à 1), SOMOCER (5 à 1), SIAME (10 à 1), SPDIT (8 à 1), CIL (10 à 5), ADWYA (5 à 1), BNA (10 à 5), ATL (10 à 1), SFBT (5 à 1).**

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A VALEURS	DERNIERE ECHANGE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A									
50	BTA 10ANS 6.5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009		100,000			
51	BTA 10ANS 6.75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010		102,130			
52	BTA 12ANS 8.25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		110,370			
53	BTA 5ANS 6.75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008		103,083			
55	BTA 10ANS 7.5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		104,860			
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015		101,530			
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012		98,830			
58	BTA 7ANS 6.1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013		98,000			
59	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016		52,320			
60	BTA 15ANS 6.9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022		97,450			
LES EMPRUNTS									
61	BTE	EO BTE1 2004 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2007	100,000			
62	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2006 Sans IF à 4.82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012		100,000			
63	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2006	99,300			
64	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2006	99,000			
65	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2002/1 Sans AP à 7.4% j. 24/09	OTS21	24-09-2007	24-09-2006	101,000			
66		EO TUNISIE LEASING 2002/2 Sans AP à 7.4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2007	100,000			
67		EO TUNISIE LEASING 2003/1 Sans AP à 7.4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2007	100,760			
68		EO TUNISIE LEASING 2004/1 Sans AP à 7.4% j. 30/04	OTS41	30-04-2009	30-04-2007	99,700			
69		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
70		EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à TMM+1.4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
71		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à 7% j. 28/10	TSS1F	28-10-2010	28-10-2006	100,000			
72		EO TUNISIE LEASING 2005-1 Sans AP à TMM+1.4% j. 28/10	TSS1V	28-10-2010	28-10-2006	100,000			
73		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP à 6.5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011		99,350			
74		EO TUNISIE LEASING 2006/1 Sans AP TMM+1.0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011		100,000			
75	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0.75% j. 31/12	QUBC1	31-12-2008	31-12-2006	99,000			
76	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2007	100,000			
77		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017		99,430			
78	C I L	EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2006	100,000			
79		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2006	100,000			
80		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2007	98,500			
81		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
82		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL13	20-10-2010	20-10-2006	100,000			
83		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2006	100,000			
84		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2006	100,000			
85		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2006	100,000			
86		EO CIL 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2007	99,000			
87		EO CIL 2004 / 2 Sans AP à TMM+1.25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
89		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/11/10	CLS1F	14-10-2012	14-10-2006	99,190			
90		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 14/10	CLS1V	14-10-2012	14-10-2006	100,000			
91	BT KD	EO BT KD 2002 Sans AP à 7.4% j. 20/11	OBTK2	20-11-2007	20-11-2006	100,000			
92		EO BT KD 2006 Sans AP à 6.25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011		99,290			
93	A T L	EO ATL 2000/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/08	OAT01	31-07-2007	31-07-2006	100,000			
94		EO ATL 2002/1 Sans AP à 7.4% j. 15/10	OAT21	15-10-2007	15-10-2006	100,000			
95		EO ATL 2003/2 Sans AP à 7.4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2007	100,000			
96		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à 7.4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009	15-03-2007	98,600			
97		EO ATL 2003 / 1 Sans AP à TMM+1.5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009	15-03-2007	100,000			
98		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à 7.25% j. 16/08	OAT4F	16-08-2009	16-08-2006	100,000			
99		EO ATL 2004 / 1 Sans AP à TMM+1.5% j. 16/08	OAT4V	16-08-2009	16-08-2006	100,000			
100		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
101		EO ATL 2004 / 2 Sans AP à TMM+1.25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2007	100,000			
102		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6.5% 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2007	99,720			
103	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2006	100,000			
104		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2006	100,000			
105		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2006	100,000			
106	UTL	EO UTL 2004 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 31/03	OUTL4	31-03-2012	31-03-2007	99,600			
107		EO UTL 2005/1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OUTL5	30-09-2012	30-09-2006	98,910			
108	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7.5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2006	99,880			
109		EO AL 2001-1 10ans AP à 7.75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011	29-08-2006	98,700			
110		EO AL 2001-2 7ans AP à 7.5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2006	100,000			
111		EO AL 2002-1 7ans AP à 7.5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2006	100,000			
112	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2006	100,000			
113		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UIB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2006	100,000			
114	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7.25% 2 ans de franchise j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2007	100,000			
115	SOTUYER	EO SOTUYER 2002 Sans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2007	100,000			
116	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 15/12 **	OBAT1	15-12-2003		100,000			
117	GENERAL LEASING	EO GL 2001 7ans AP à 7.40% 2 ans de franchise j. 20/07	OGL1B	19-07-2008	19-07-2006	100,000			
118		EO GL 2001-2 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 31/12	OGL12	31-12-2008	31-12-2006	100,000			
119		EO GL 2002-1 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 10/07	OGL21	10-07-2009	10-07-2007	100,000			
120		EO GL 2002-1 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2006	100,000			
121		EO GL 2003-2 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLAF	20-02-2011	20-02-2007	99,650			
122		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1.25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2007	100,000			
123		EO GL 2004 / 1 Sans AP à 7.25% j. 12/01	OGL41	12-01-2010	12-01-2007	100,000			
124	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7.75% j. 11/05	OJMI A	11-05-2008	11-05-2007	100,000			
125		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7.75% j. 11/05	OJMI B	11-05-2008	11-05-2007	103,000			
126	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7.25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2007	100,000			
127		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7.25% 2 ans de franchise j. 11/05	OPM1B	11-05-2008	11-05-2007	101,480			
128	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2006	99,000			
129		EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2006	99,000			
130		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2006	100,000			
131	AIL	EO AIL 2005 Tr. 1 Gar. BNA 7ans AP 6.5%	OAI5A	16-08-2010	16-08-2006	100,000			
132		EO AIL 2005 Tr. 2 Gar. BT KD 7ans AP 6.5%	OAI5B	16-08-2010	16-08-2006	100,000			
133	TSIE FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2002 Sans AP à 7.5% j. Le : 31 / 05	OTF2	31-05-2007	31-05-2007	99,340			
134	PANOBOS	EO PANOBOS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2007	100,000			
135		EO PANOBOS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2007	100,000			
136	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2006	100,000			
137		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2006	99,360			
138	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7.5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2007	98,700			
139	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2006	100,000			
140		EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFBR	16-09-2010	16-09-2006	99,700			
141		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2006	100,000			
142		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2006	100,000			
143	EL KANTAOUI	EO SELIMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2007	100,000			
144		EO SELIMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7.5% 2 ans de franchise j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2007	100,000			
145	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7.25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011	10-06-2007	100,0			

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
159				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	11,800			B	
160				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	27,680				
161				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,910				
162				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,930			B	
163				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	13,800				
164				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	9,080				
165				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,260	1,270	* 1,270	B	
166				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,080	1,050	1,050		
167				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	4,760			B	
168				TUNISAIR (da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TA104)	0,560			B	
169				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TA199)	0,510			B	
170				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TA100)	0,460			B	
171				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TA101)	0,410			H	
172				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TA106)	0,180			B	
173				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,600			B	
174				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - BS39)	0,380			B	
175				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	2,980				
176				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,780			B	
177	10			BIAT NS lib. ¼ j 01-01-2007 - BINS6	29,200				
178				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,570			B	
179				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,430			B	
180				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,100			B	
181				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,490			B	
182	5			BH NG j 01-07-2007 - BHNG7	22,340				
183				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	1,760				
184				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	6,700				
185				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	4,460			B	
186				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,080			B	
187				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,210			B	
188				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,250			B	
189				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	16,320				
190				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	52,510				
191				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	21,820				
192				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	47,100			B	
193				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	103,000			B	
194				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	58,860			H	
195				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	49,480			B	
196				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	32,980				
197				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	23,380				
198				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	17,470				
199				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	15,580				
200				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	8,470			B	
201				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	15,090			B	
202	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,600				
203				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,160				
204				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,620				
205				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	2,270			B	
206				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	0,980				
207				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	1,030			B	
208				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,760			B	
209				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	6,460				
210				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	5,770			B	
211				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	4,930			B	
212				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	7,160				
213				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	3,400				
214				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,350			B	
215				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	18,000			S	
216				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	8,510			B	
217				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	8,120			B	
218				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	6,300			B	
219				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,660			B	
220				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	1,110			B	
221				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,880				
222				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,810				
223				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,610				
224				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	4,120			B	
225				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,770				
226				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,330				
227				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,350			B	
228				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,090				
229				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	5,620			B	
230				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,530			B	
231				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPL3)	3,640			B	
232				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,440				
233				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,460				
234				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,260			B	
235				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,330			B	

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHÉ HORS - COTE TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
236	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	2,140			H	2,230
237	10	0,600	01-02-2007	SITEX - Société Industrielle des Textiles	7,710				
238	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	18,000				
239	5	0,700	25-04-2007	SALIM - Société d'Assurances SALIM	5,790				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

MARCHÉ HORS - COTE LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
240				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,300			B	
241				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,070			B	
242				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,060			B	
243				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,050			B	
244				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,100			B	
245				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,240			B	
246				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	3,800				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHE OBLIGATAIRE

VALEURS		DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
BTNB						
BTNB Novembre 1997 10ans AP 8,63 % VF : 100 dinars						
EMPRUNTS						
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2006			
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 5ans AP à 7,75% j. 16/05 **		16-05-2004			
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. - 01 / 04	31-03-2010	31-03-2007			
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2007			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/11	01-06-2011	01-06-2007			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2006			

* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

** : Cet emprunt a fait l'objet d'une décision de rééchelonnement publiée par avis au bulletin du CMF du 16 septembre 2005.

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	10.000				
21	1/3				2.604				
27	1/3				6.510				
33	1/4	01-01-86			3.906				
41	1/11	01-10-91			1.302				
45	1/20	15-02-94			0.682				
49	1/30	02-05-95			0.440				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			9.000				
141	1/10	19-08-05			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Sté Aghlabites de Boissons et Confiseries - SOBOCO	5	13.000	14-06-2007	13.000		255	BEST INVSET	18-07-2007
Sté Industrielle Oléicole Sfaxienne - SIOS-ZITEX	10	22.000	27-06-2007	22.000		832	MAC SA	19-07-2007
Sté Tunisienne d'Habillement Populaire - SOTHAP	5	15.000	30-05-2007	15.000		114	FPG	20-07-2007

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

SUSPENSION DE LA COTATION DE LA VALEUR MAGASIN GENERAL

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation sur la valeur Magasin Général est suspendue à partir du jeudi 28 juin 2007.
La reprise de cotation sur Magasin Général sera annoncée ultérieurement par Avis.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries - SOTUVER - et du public que, par lettre en date du 03 juillet 2007, il a invité la société concernée à réagir aux informations circulant sur le web et concernant l'éventualité de son rachat par un investisseur étranger.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit:

«Suite à votre courrier en date du 03 juillet 2007 relatif à l'objet cité en marge, nous avons l'honneur de vous informer qu'aussi bien, avant qu'après le décès de l'actionnaire principal, la SOTUVER a fait souvent l'objet d'une manifestation d'intérêt pour toute forme de collaboration ou de partenariat de la part de groupes industriels étrangers.

Actuellement des contacts sont en cours avec certains d'entre eux et visent même le principe d'une prise de participation au capital. Il reste entendu que si les pourparlers se précisent et évoluent favorablement pour l'aboutissement d'un accord, la SOTUVER portera immédiatement à la connaissance du public toute information ou décision officielle précise à ce sujet»

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au marché des titres de capital de la Cote de la Bourse, la Société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » ouvre son capital social au public à hauteur de 16,1% par augmentation de capital par voie de souscription publique -OPS- et qui sera réalisée aux conditions ci-après :

I- ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TPR A LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du 22 mai 2007 son accord de principe pour l'admission, au marché des titres de capital de la Cote, de la totalité des 25 000 000 actions ordinaires composant le capital social actuel ainsi que les 4 800 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de la société TPR par voie de souscription publique, soit un total de 29 800 000 actions de nominal 1 dinar chacune.

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium

Siège social : Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunisie

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 22 Juin 1977

Capital social : 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Objet social :

La société a pour objet social, en Tunisie et à l'étranger, les activités suivantes :

1. La transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits
2. Toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet sus-visé tels que l'achat des matières entrant dans la fabrication des produits sus-mentionnés ou la commercialisation des produits ou sous-produits provenant des activités principales ou secondaires
3. L'exploitation de toute activité commerciale ou industrielle ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-visé
4. La participation directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet sus-indiqué par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, fusions, association en participation ou en groupement d'intérêt économique ou autrement, sans que ce qui précède soit considéré comme limitatif. La création et l'exploitation de tout projet relevant de tous les secteurs d'activités économiques et notamment la transformation de tous produits métalliques en aluminium ou autres et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

III- MODALITES DE L'OFFRE:

1- Période de validité de l'offre

L'offre publique de souscription est ouverte au public du **18/07/2007 au 24/07/2007 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2007**.

3- Prix de l'Offre

Le prix de l'action TPR a été fixé à **4,200 dinars**, et ce tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

4- Intermédiaires en Bourse chargés de l'opération

Arab Financial Consultants (AFC) et AXIS CAPITAL BOURSE deux intermédiaires en Bourse, sont chargés de l'introduction et de la réalisation de la présente Offre Publique de Souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les demandes de souscription d'actions TPR exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°**01100028139600473896** ouvert auprès de l'ATB agence Mégrine.

6- Nombre de titres objet de l'Offre Publique de Souscription

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 4.800.000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 16,1% du capital après la réalisation de ladite augmentation. Ces actions portent jouissance à partir du **1^{er} janvier 2007**.

7- Modalité et délai de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre publique de souscription (OPS) de 4.800.000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public, soit 16,1% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2007.

Six (6) catégories de demandes de souscription peuvent être émises dans le cadre de la présente offre :

Catégorie A : Les demandes de souscription sont réservées aux personnes morales et/ou physiques étrangères.

Catégorie B : Les demandes de souscription sont réservées aux OPCVM (SICAV et FCP).

Catégorie C : Les demandes de souscription sont réservées aux institutionnels autres que les OPCVM. Il s'agit des banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite.

Catégorie D : Les demandes de souscription sont réservées au personnel de la société TPR.

Catégorie E : Les demandes de souscription sont réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant une quantité supérieure ou égale à 10.000 actions.

Catégorie F : Les demandes de souscription sont réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant une quantité inférieure à 10.000 actions.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux Intermédiaires en Bourse. Ces derniers doivent préciser obligatoirement, le numéro de la demande de souscription, la date de dépôt, l'identité complète du demandeur de souscription, et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du demandeur de souscription comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;

- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

- Pour les institutionnels, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce s'il y a lieu et pour les FCP l'identification du gestionnaire suivie de la dénomination du FCP ;

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (**50**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social soit **149.000 actions** pour les non institutionnels, et **5%** du capital social soit **1.490.000 actions** pour les institutionnels.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.

- Demandes de souscription équivalentes au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR –

(SUITE)

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la demande émise auprès de l'intermédiaire ayant le meilleur rang (celui qui a transmis ses plis à la Bourse avant les autres) sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

8- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action TPR a été fixé à **4,200 dinars**, et ce tous frais, commissions, courtages et taxes compris. Le règlement des demandes de souscription par les souscripteurs s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment du dépôt de la demande.

En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, l'intermédiaire en bourse avise chaque souscripteur du nombre d'actions qui lui ont été accordées par la commission de dépouillement et lui restitue le solde constitué par le différentiel entre le montant des versements effectués et le montant effectif des actions souscrites, et ce sans frais, ni intérêts, dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes de souscription reçues de leurs clients indiquant le numéro de la demande de souscription, l'identifiant du mandataire (pour les non Institutionnels), la date de dépôt de la demande de souscription, l'identité complète des demandeurs de souscription, telle que précisée ci-dessus, la quantité demandée par acquéreur, le nombre total des demandeurs de souscription; le nombre total de titres demandés par intermédiaire.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

Les états des demandes de souscription doivent être accompagnés d'un support informatique (disquette ou CD) comportant les mêmes données.

Les modèles des états des demandes de souscription sont mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre le contenu de la disquette (ou le CD) et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les intermédiaires en bourse devront transmettre à la BVMT, sous plis fermés, l'état des demandes de souscription et les supports informatiques au plus tard le **lundi 30 juillet 2007 à 10 heures**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel -Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

10- Ouverture des plis et dépouillement

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le **lundi 30 juillet 2007**, à la Commission de dépouillement composée de représentants du CMF, de l'AIB, de la BVMT, de AXIS CAPITAL BOURSE et de AFC, intermédiaires en bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

11- Mode de répartition des titres

Les actions à souscrire seront réparties en 6 catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant (en dinars)
A	70,0 %	3.360.000	14.112.000
B	6,0 %	288.000	1.209.600
C	4,5 %	216.000	907.200
D	2,0 %	96.000	403.200
E	7,5 %	360.000	1.512.000
F	10,0 %	480.000	2.016.000
Total	100,0%	4.800.000	20.160.000

Le mode de répartition de ces actions se fera comme suit :

– Pour les **catégories A, B, C, D et E** : les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

– Pour la **catégorie F** : les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des 6 catégories, la quantité des titres disponibles sera allouée en priorité à la catégorie F puis E puis D puis C puis B puis A.

12-Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, le nombre de demandes de souscription retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

13- Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'OPS connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes étant prises en charge par la STICODEVAM et inscrites sur ses comptes depuis le 6 juillet 2007, sous le **code ISIN TN0007270010**. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Le registre des actionnaires sera tenu par l'Arab Financial Consultants - AFC - Intermédiaire en bourse.

14- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

15-Contrat de régulation du cours des titres et contrat de liquidité

CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Axis Capital Bourse, intermédiaire en bourse, et l'actionnaire majoritaire de la société TPR, la Compagnie Financière d'Investissement « CFI », portant sur 10% du produit de l'Offre Publique de Souscription, soit un montant de **2.000.000 dinars et 480.000 titres**.

REGULATION DU COURS BOURSIER

La CFI, actionnaire majoritaire de TPR, s'est engagée après l'introduction de la société en bourse à obtenir auprès des organes de délibération de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Axis Capital Bourse intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'augmentation de capital par voie de souscription publique et d'admission au marché des titres de capital de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 07/572 du 09 juillet 2007, est mis à la disposition du public auprès de la société TPR, des intermédiaires en bourse chargés de l'opération (Axis Capital Bourse et Arab Financial Consultants), auprès de tous les autres intermédiaires en bourse et sur le site web de la Bourse www.bvmt.com.tn.